

DELIBERATION EXTRAIT DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'AVENSAN

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal : 23

Nombre de présents : 22

Qui ont pris part à la délibération : 22

Séance du 31 août 2020

Date de la convocation

24/08/2020

Date d'affichage

.../09/2020

L'an deux mille vingt, le lundi trente et un août à dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni à la salle des fêtes de la plaine des sports Claude BLANC – route du Poteau, sous la présidence de M. Patrick BAUDIN, le Maire d'AVENSAN.

Délibération n° 2020/08/66

Objet de la délibération

Désignation de représentants de la commune au sein de différents organismes extérieurs – Annule et remplace la délibération n°2020/07/56 en date du 9 juillet 2020 portant désignation de représentants de la commune au sein de différents organismes extérieurs

Présents : Mme Patricia ARNAUD, M. Yann BARBOT, M. Patrick BAUDIN, Mme Nathalie BEGAIN, Mme Amélie BENTO BERNARDO, Mme Barbara BURELLI, Marie-Noëlle DUPUY, M. Henri DUTHIN, M. Damien ELOI, M. Patrick HOSTEIN, M. Christophe JACOBS, Mme Mariannick LAFITEAU, Mme Marlène LAGOUARDE, Mme Chantal LAHAYE, Mme Marie-Laure LURTON, Mme Martine MOREAU, M. Patrick NURBEL, M. Laurent PASCUAL, M. Sébastien PICOT, Mme Nathalie PUIGCERVER, M. Yannick RAFFA, Mme Christine TRIVES.

Absents excusés ayant donné procuration :

Absent excusé :

Bernard DELEPINE

Absents :

Formant la majorité en exercice.

Secrétaire de séance : Mme Nathalie PUIGCERVER

Le quorum étant atteint, M. le Maire ouvre la séance à 18h30.
Les procès-verbaux des deux séances précédentes sont adoptés à l'unanimité.

Le conseil municipal de la commune d'AVENSAN,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°2020/07/56 en date du 9 juillet 2020 portant désignation de représentants de la commune au sein de différents organismes extérieurs qu'il convient d'annuler et remplacer par la présente délibération ;

Vu les élections municipales du 15 mars 2020 ;

Considérant qu'à l'issue de ces élections il y a lieu de procéder au renouvellement des délégués appelés à siéger au sein des organismes, pour y représenter la commune, ces désignations seront effectives pendant la durée du mandat ;

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE

- De désigner les délégués tels que nommés ci-dessous au sein des divers organismes et ce pour y siéger et représenter la commune d'AVENSAN :

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ELECTRIFICATION DU MEDOC

Sont à nommer deux délégués titulaires et deux suppléants

Titulaires : M. Patrick HOSTEIN, M. Patrick NURBEL

Suppléants : M. Christophe JACOBS, M. Laurent PASCUAL

SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT DES JALLES DU CARTILLON ET DE CASTELNAU-DE-MEDOC (S.M.B.V.J.C.C.)

Sont à proposer un délégué titulaire et un suppléant

Titulaire : M. Henri DUTHIN

Suppléant : M. Patrick NURBEL

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT (S.I.A.E.P.A.)

Sont à nommer deux délégués titulaires et deux suppléants

Titulaires : M. Patrick HOSTEIN, Mme Patricia ARNAUD

Suppléants : M. Christophe JACOBS, M. Patrick NURBEL

SYNDICAT MIXTE DES BASSINS VERSANTS DE L'ARTIGUE ET DE LA MAQUELINE

Est à proposer un délégué titulaire

Titulaires : M. Henri DUTHIN

Suppléant : M. Patrick NURBEL

COMITE NATIONAL D'ACTION SOCIALE (C.N.A.S.)

Elu représentant la commune : M. Patrick BAUDIN

Elue représentant du personnel : Mme Nathalie OUDIN

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE L'INSTITUT MEDICO-EDUCATIF (I.M.E.) ET DU CENTRE D'AIDE PAR LE TRAVAIL (C.A.T.) DU MEDOC

Sont à nommer un délégué titulaire et un suppléant

Titulaire : M. Christophe JACOBS

Suppléant : M. Patrick BAUDIN

MISSION LOCALE

Sont à nommer trois délégués titulaires et trois suppléants

Titulaires : M. Patrick BAUDIN, M. Christophe JACOBS, Mme Marie-Noëlle DUPUY

Suppléants : Mme Marlène LAGOUARDE, M. Patrick NURBEL, Mme Chantal LAHAYE

ASSOCIATION DES COMMUNES ET COLLECTIVITES FORESTIERES GIRONDINES

Sont à nommer un délégué titulaire et un suppléant

Titulaire : M. Patrick HOSTEIN

Suppléant : Mme Patricia ARNAUD

ASSOCIATION POUR AIDER, PREVENIR, ACCOMPAGNER EN MEDOC (A.A.P.A.M.)

Sont à nommer deux délégués titulaires et deux suppléants

Titulaires : M. Patrick BAUDIN, M. Christophe JACOBS

Suppléants : M. Henri DUTHIN, Mme Christine TRIVES

SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL (P.N.R)

Sont à nommer un délégué titulaire et un suppléant

Titulaire : M. Patrick BAUDIN

Suppléant : M. Patrick HOSTEIN

MARAIS DU HAUT MEDOC

Sont à nommer deux délégués titulaires

Titulaires : M. Henri DUTHIN, Mme Marlène LAGOUARDE

CONSEILS D'ECOLIS MATERNELLE ET ELEMENTAIRE

Article D.411-1 du code de l'éducation : sont membres de droit, le maire ou son représentant et un conseiller municipal désigné par le conseil municipal

Le maire : M. Patrick BAUDIN

Un conseiller municipal : Mme Martine MOREAU

ASA DFCI AVENSAN

Est à nommer un délégué titulaire au conseil syndical local

Titulaire : M. Patrick HOSTEIN

CORRESPONDANTS PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE (P.C.S.)

Sont à nommer un délégué titulaire et un suppléant

Titulaire : M. Patrick BAUDIN

Suppléant : M. Patrick HOSTEIN

CORRESPONDANTS TEMPETE

Sont à nommer un délégué titulaire et un suppléant

Titulaire : M. Patrick HOSTEIN

Suppléant : M. Patrick BAUDIN

CORRESPONDANT SECURITE ROUTIERE

Est à nommer un correspondant sécurité routière (autre que le maire – il assiste le maire et devient l'interlocuteur privilégié de la préfecture et des acteurs concernés. Il élabore le bilan de la sécurité routière puis met en œuvre un plan d'actions communal qui s'inscrit dans le Plan départemental d'actions de sécurité routière PDASR)

Correspondant sécurité routière : M. Patrick HOSTEIN

CORRESPONDANT DEFENSE (ARMEE)

Est à nommer un correspondant défense

Correspondant défense : M. Patrick BAUDIN

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État et sa publication.

Fait à **AVENSAN**,

Le 31 août 2020,

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations du conseil municipal

Le Maire,



P. BAUDIN

